

Service des ressources humaines

Compte rendu : Comité des relations de travail du personnel enseignant : 17 octobre 2025 à 9 h 30, à la salle La Lièvre

Présences :

Caroline Crépeau, direction SRH	X	Daniel Boisjoli, président SPEHR	X
Luc Séguin, direction d'établissement	X	Joëlle Constantineau, VP SPEHR	X
Annick Lafontaine, direction d'établissement	X	Fabien Thibault, enseignant primaire	X
Marie-Hélène Brousseau, direction FGA	X	Mélissa Leduc, enseignante secondaire	X
Vincent Mainville, direction FP		Céline Curtil, enseignante FGA	X
Odile Lajeunesse, coordonnatrice RH	X	Christian Leduc, enseignant FP	X

OBJET	DISCUSSION — RÉSULTAT	SUIVI – QUI
1. Lecture et adoption de l'ordre du jour	<p>Secrétariat : Odile</p> <p>Adoption de l'ODJ</p> <p>Ajout des points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégrer protocole de suppléance au système de dépannage • Position quant au choix de tâche avant la séance de mutation (en essai depuis 2 ans) • Fonctionnement et modalités 	

OBJET	DISCUSSION — RÉSULTAT	SUIVI – QUI
<p>2. Suivis au compte rendu du 14 mai 2025</p>	<p>2.1 Suivi # 7 : Statistiques entrevues de départ – sujet récurrent 22 départs au total depuis janvier 2025, mais seulement un enseignant.</p> <p>2.2 Suivi # 8 : Bilan annexe 72 (mesure 15242) – sujet récurrent Mesure reportable. En 24-25, le montant était de 63 938\$, le résiduel est de 37 806,83\$. En 25-26, le total est de 102 526,20\$ incluant le résiduel de 24-25.</p>	
<p>3. Restriction budgétaire</p>	<p>Document déposé : faits saillants du budget.</p> <p>Résumé : réinjection de 1.7 millions, sous certaines conditions dont la mutualisation et le respect du nombre de ETC (pour le CSSHL, c’est 811 ETC). Le non respect du nombre d’ETC nous soustrairait 2,5 millions. Depuis le 2 octobre, nous entendons dans les médias que le nombre d’ETC n’est plus à respecter, mais nous n’avons encore aucun écrit officiel à cet effet. Une somme totale de 700 000\$ a été réinjectée dans les écoles depuis le début de l’année scolaire. L’ajout doit être pour le service direct à l’élève seulement.</p> <p>Question du syndicat : quels services sont en mutualisation au CSSHL? Exprime sa surprise par rapport à notre manque d’informations quant aux ETC. Le syndicat s’attend à avoir beaucoup d’informations quant aux documents qui doivent être déposés au plus tard le 15 novembre. Important de respecter l’article 235 de la LIP même si restrictions budgétaires.</p>	
<p>4. Répartition Aide à la classe</p>	<p>Document déposé.</p> <p>Pour 2025-2026, nous devons allouer 601 heures d’aide à la classe, nous en avons alloué 611 heures. M. Leduc questionne sur l’aide à la classe disponible en FP, il précise qu’il y a un besoin de technicien, lorsque le groupe est nombreux. La partie patronale précise que l’aide à la classe est prévue seulement pour le secteur jeunes et que s’il y a des enjeux de sécurité, le sujet doit être amené en comité CNEST.</p> <p>Aide à la classe : les pauses sont-elles déduites du nombre d’heures? Le syndicat prétend que le temps de pause ne doit pas faire partie du nombre d’heures alloué – respect de l’annexe 71.</p>	
<p>5. Surveillance collective : 15171 – Annexe 54</p>	<p>Réduction du nombre d’heures de surveillance fait par les enseignants. Certains veulent en faire sur une base volontaire (dans les ATP).</p>	
<p>6. Bilan mentorat</p>	<p>Document résumé présenté par Marianne Giroux.</p>	

OBJET	DISCUSSION — RÉSULTAT	SUIVI – QUI
<p>7. Tâche de l'enseignant</p>	<p>Le nombre d'heures de la semaine est de 32 heures, dont 28 heures en moyenne à faire à l'école. Les gens interpellent davantage le syndicat quant aux coupures depuis que le nombre d'heures possible à faire en dehors de l'école est augmenté. Voir clause 6-8.04 b). En FP, le calendrier peut être irritant, par contre, pour des enjeux de sécurité, on doit savoir si les enseignants sont à l'école ou non.</p> <p>Le guide de la tâche a été mis à jour par la FCSSQ; 2 coquilles sont à corriger, on le mettra sur le TEAM dès que les corrections sont faites.</p>	
<p>8. Système dépannage (primaire)</p>	<p>Le système de dépannage a été expliqué en CCG. Chaque école primaire fera un système de dépannage pour la suppléance.</p> <p>Le système scolago n'inscrit pas automatiquement tous les enseignants à la suppléance, ceux-ci doivent cocher s'ils sont intéressés à faire de la suppléance.</p> <p>La directrice de l'EPSJ émet le commentaire à l'effet que les enseignants à 100% de tâche (E1) reçoivent les offres de suppléance avant les E3 qualifiés dans un autre champ. Le syndicat ajoute que les enseignants LQ sont plus aptes à aider les élèves.</p> <p>Nous avons également une préoccupation à faire travailler les nouveaux LQ.</p> <p>Le syndicat précise que l'entente retraité tiendra si l'entente rareté est ramenée.</p>	
<p>9. Bilan contrat E2 – mesure suppléance</p>	<p>En 2025-2026, il y a 26 postes E2. Pour le CSSHL, il devrait y en avoir 29; le syndicat questionne pour quelle raison n'y a-t-il pas le nombre de postes requis. Selon les congés que nous avons, nous ne pouvons en faire plus. Le syndicat fera un suivi à la partie patronale pour l'aviser s'il dépose un grief ou non pour le nombre insuffisant de E2.</p>	

OBJET	DISCUSSION — RÉSULTAT	SUIVI – QUI
<p>10. Dépôt de documents</p> <p>10.1. Code d'éthique</p> <p>10.2. Tableau résumé documents à fournir</p>	<p>10.1 Code d'éthique : le 5 avril, le ministère a émis un code d'éthique. Étant donné que nous avons déjà un code d'éthique, nous avons décidé de fusionner les 2 documents, nous n'avons pas l'intention de retourner en consultation à cet effet, car la consultation a déjà été faite.</p> <p>Le syndicat précise que le point 4.3 est très important. Le syndicat demande combien d'interventions sont faites selon le cadre de référence sur les mesures de contrôle; interventions planifiées par un psychoéducateur.</p> <p>Le PL 47 est actuellement contesté.</p> <p>Un courriel sera envoyé sous peu à tous à ce sujet.</p> <p>10.2 Tableau résumé documents à fournir : Joëlle a produit un document pour mieux se retrouver dans les documents à produire en y inscrivant les dates de dépôt des différents documents.</p>	
<p>11. Autres points</p>	<p>Fonctionnement du CRT : un document quant aux modalités de fonctionnement a été mis à jour pour la présente année scolaire.</p> <p>Projet de choix de tâches avant la séance de mutation (en essais pour 2 ans) : la partie patronale ne souhaite pas poursuivre ce projet, les désavantages sont plus importants que les avantages. Lorsque le choix de tâche se fait d'abord dans l'école (par ancienneté) et qu'un enseignant ayant plusieurs années d'ancienneté mute par la suite dans une autre école, les autres enseignants de cette école ne peuvent choisir ce niveau. Fin du projet, retour à l'ancienne pratique.</p>	
<p>Levée de la rencontre</p>		